



06 mars 2019

Le groupe de travail intergouvernemental pour les Solutions Innovantes aux Obstacles Transfrontaliers, initié par le Luxembourg et la France (CGET) et animé par la MOT, s'est réuni pour la 9<sup>ème</sup> fois le 18 décembre dernier.

Institué lors des réunions des directeurs de l'aménagement du territoire et des politiques urbaines en mai 2016 sous présidence néerlandaise, son mandat a été renouvelé à la réunion de Tallinn en décembre 2017.

### Genèse du Groupe de Travail

Au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne (2<sup>ème</sup> semestre 2015), le Grand-Duché du Luxembourg a mis en exergue les enjeux de la coopération transfrontalière et le besoin de résoudre les obstacles à la coopération. Une étude sur les solutions juridiques pour surmonter les obstacles à la coopération transfrontalière a alors été confiée à la MOT, interrogeant les besoins de modification du droit et envisageant de nouveaux outils juridiques. Au niveau européen, le constat a été fait, à travers la Revue Transfrontalière menée par la DG REGIO de la Commission européenne entre 2015 et 2017, que les plus nombreux obstacles à la coopération transfrontalière étaient ceux de nature juridique et administrative.

### Proposition d'un nouvel outil juridique européen

Face à la coexistence de systèmes juridiques de part et d'autre de chaque frontière, les travaux du Groupe de travail ont donné lieu, le 29 mai 2018, à une proposition de règlement portée par la DG REGIO de la Commission européenne pour un nouveau mécanisme de résolution des obstacles à la coopération transfrontalière. Ce nouvel outil nommé "*European Cross-Border Mechanism*" (ECBM) permettrait d'appliquer, dans le cas d'un équipement ou d'un service frontalier circonscrit territorialement (exemple d'un hôpital ou d'une ligne de tramway) les normes de l'un des deux Etats frontaliers.

L'idée est de permettre aux acteurs locaux de déclencher un processus, interpellant les niveaux nationaux, qui devraient alors apporter une réponse, dans un délai déterminé, pour résoudre l'obstacle transfrontalier en cause : s'engager via une procédure législative interne à adapter les dispositions juridiques qui bloquent le projet, ou bien conclure une convention relevant de leurs domaines de compétences partagées (par exemple un service public transfrontalier), choisissant d'appliquer un seul des cadres normatifs concernés. Ce mécanisme, fondé sur le principe de la reconnaissance mutuelle, donnerait la possibilité aux acteurs locaux de proposer une solution, que les États valideraient ou non, au terme d'une procédure plus simple et d'un agenda plus court que dans le cadre alternatif d'un accord intergouvernemental.

La proposition de règlement suit actuellement la procédure législative européenne.

## Missions actuelles du Groupe de Travail

Le groupe de travail accompagne les démarches explicatives et de compréhension actuelles relatives à l'utilité du mécanisme en conditions réelles. Au cours de ses réunions il s'agit notamment d'examiner des exemples concrets d'obstacles pour lesquels l'outil pourrait apporter une plus-value et des scénarii du déclenchement de la procédure. L'idée est de faire de la pédagogie autour des obstacles subsistant dans les territoires transfrontaliers et des bénéfices d'un tel dispositif pour les lever. Après des outils financiers comme Interreg et les outils de gouvernance tel le GECT, l'outil ECBM constitue ainsi l'une des perspectives d'avenir de la politique de cohésion post 2020.

Jusqu'ici le groupe de travail a permis de présenter des démarches entreprises par les acteurs de la coopération transfrontalière pour résoudre les obstacles. L'espace d'échanges ainsi constitué, a permis de discuter les expériences de l'Hôpital de Cerdagne, du Conseil Nordique, du BENELUX, de la Commission intergouvernementale Estonie-Lettonie, des projets-pilotes MORO aux frontières allemandes, de la Communauté de Travail des Pyrénées, des projets en cours de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, des expériences et projets de l'Euregio Meuse-Rhin, etc.

## L'avenir du Groupe de Travail

Le groupe de travail continuera de se réunir dans les prochains mois afin d'échanger sur les contextes nationaux et de promouvoir la proposition de règlement, en poursuivant notamment ses actions de communication sur l'intérêt du mécanisme auprès des représentants des Etats membres. Il soutiendra les initiatives de la DG REGIO sur la coopération transfrontalière dans le cadre de la communication "Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières", la plateforme en ligne, la bibliothèque de ressources, le deuxième appel à projets b-solutions, l'observation transfrontalière, etc.

Tout le contenu des réunions du groupe de travail (présentations, comptes rendus) est disponible sur le site de la MOT, accessible en français et en anglais :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/en/activites-ue/obstacles-intergovernmental-group/>